

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale a tenu sa troisième réunion ordinaire de l'année, le vendredi 06 novembre 2009 dans la Salle du Conseil de la BEAC à Douala (République du Cameroun), sous la présidence de Monsieur Rigobert Roger ANDELY, Vice-Gouverneur et Président statutaire suppléant.

Au cours de cette séance, le CPM a pris connaissance des perspectives d'évolution de l'économie mondiale pour 2009 et 2010, qui laissent entrevoir des signes d'une reprise graduelle de la croissance, sous l'effet notamment de l'action vigoureuse et concertée des Pouvoirs Publics et des Institutions financières internationales. Toutefois, ces perspectives demeurent encore fragiles en raison notamment de la faiblesse de la demande, de la dégradation du marché de l'emploi, de la persistance de tensions sur les marchés financiers et des restrictions de crédit.

Au plan sous-régional, le CPM a examiné les tendances récentes de la conjoncture économique et monétaire de la CEMAC, qui demeurent globalement mitigées. Cependant, grâce à l'évolution favorable des cours de certaines matières premières, la Sous-région enregistrerait une meilleure tenue des soldes budgétaires, soit +1 % du PIB au lieu du déficit prévu précédemment (-0,6 % du PIB). Ainsi, le ralentissement de l'activité économique serait moins prononcé que prévu, avec un taux de croissance estimé à 2,4 % en 2009 au lieu de 2,1 % initialement prévu, contre 4,1 % en 2008. De même, les tensions inflationnistes se replieraient à 4 % environ, comparé à 5,9 % en 2008, en relation avec le reflux des prix mondiaux, et le taux de couverture extérieure de la monnaie demeurerait confortable autour de 100 %.

Abordant les questions relatives à la Gestion des réserves de change, le CPM a pris connaissance du Rapport sur la Gestion des réserves de change au troisième trimestre 2009, et fait le point de la mise en œuvre de la stratégie pour le second semestre de l'année 2009.

Au regard de l'évolution récente et des perspectives macroéconomiques mises à jour de la CEMAC pour 2009, le CPM, après examen de la balance des risques pesant sur la stabilité monétaire et financière, a décidé de :

- ✓ Maintenir inchangées les conditions d'intervention de la BEAC appliquées aux banques ;
- ✓ Maintenir inchangés les Taux d'intérêt sur Placements Publics ;
- ✓ Maintenir inchangés les coefficients de réserves obligatoires et le taux de rémunération des réserves.

Par ailleurs, le CPM a examiné en première lecture un avant-projet de Règlement CEMAC portant sur diverses dispositions relatives à la publication des conditions de banque, à la détermination du Taux Effectif Global (TEG) et, à l'usure dans la Sous-région. Cette importante réforme vise à promouvoir l'établissement et le fonctionnement d'un marché de crédit transparent et concurrentiel et, en définitive, à assurer une protection accrue des consommateurs. A cet effet, le CPM a approuvé le principe de la mise en œuvre de cette réforme, et donné des orientations précises pour le réaménagement du texte, avant sa présentation aux Organes de Décision de la Banque.

Enfin, le CPM a pris connaissance de la Convention type relative à l'utilisation des allocations de DTS du 28 août 2009 du Fonds Monétaire International par les Etats membres./-

Fait à Douala, le 06 novembre 2009

Le Président suppléant du Comité de Politique Monétaire,



Rigobert Roger ANDELY